

RAPPORT DU CONSEIL DE CONFORMITE INTERNE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Monsieur le Président du Conseil d'Administration de Coris Bank International (BENIN) ;
Mesdames et Messieurs les actionnaires, membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de Coris Bank International (BENIN),

Le Conseil de Conformité Interne de votre Institution (ci-après dénommé le Conseil) a procédé à l'audit des activités réalisées par CBI BARAKA (BENIN) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

La responsabilité de s'assurer que CBI BARAKA Branche Islamique de CBI (BENIN) fonctionne conformément aux principes et règles régissant la finance islamique pèse sur la Direction de la banque. Notre responsabilité est limitée à l'émission d'un avis indépendant basé sur notre propre audit externe ainsi que les rapports de l'audit charaïque interne des opérations accomplies par CBI BARAKA (BENIN) suivant un échantillonnage représentatif des dossiers de financement et des dépôts, en vue de vous dresser un rapport.

Le Conseil a examiné les opérations accomplies en 2024 en vue d'émettre un avis sur la conformité desdites opérations aux principes et règles de la finance islamique d'une part et aux recommandations émises depuis sa première réunion tenue le 04/06/2018 au siège de CBI BARAKA (BENIN) d'autre part.

Nos travaux ont été également conduits à la lumière des instructions 002-3-2018 et 004-05-2018 ainsi que du Guide de la Gouvernance Charaïque de la BCEAO.

Notre appréciation des documents s'est basée sur les rapports intérimaires de l'auditeur charaïque interne établis le 16 juillet 2024 et le 23 janvier 2025 appuyés par notre propre rapport charaïque externe du 27 janvier 2025 adopté par le Conseil lors de sa quatorzième réunion tenue le 28/1/2025. Quant à la treizième réunion du Conseil, elle a eu lieu le 22/7/2024. Les travaux d'audit ont porté sur les opérations de financement, cautions et les dépôts à vue, étant donné que les opérations de collecte de dépôts sous forme de comptes participatifs ne sont pas encore en vigueur.

CBI BARAKA (BENIN) n'ayant pas perçu de pénalités sur des engagements en souffrance au cours de l'année 2024, aucune proposition d'affectation de pénalités de retard ne nous a été soumise pour examen et appréciation

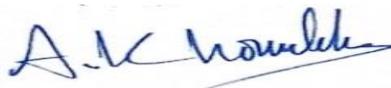
A NOTRE AVIS :

Les opérations de financement ainsi que les comptes de dépôt réalisés par CBI BARAKA (BENIN) au cours de l'année financière 2024 ont été accomplis conformément aux principes et règles de la finance islamique.

Fait à Cotonou, le 5 mars 2025

Signé

Dr. Abdessattar KHOULDI



Président du Conseil de Conformité Interne CBI BARAKA (BENIN)